

Vos questions pour le Conseil Municipal du Mercredi 19 Janvier 2022

Sécurité

1. La salle BUDILLON manque d'entretien (nettoyage de la salle, fuites ...) entraînant une mauvaise image de la commune lorsque l'on reçoit d'autres clubs pour les compétitions ou autres manifestations. Sa réfection est-elle prévue ? Que faire en attendant pour améliorer la situation qui se dégrade ?

Réponse de Madame le Maire : La réfection n'est pas prévue à ce jour, concernant la salle Budillon hein. Il est important pour des travaux de cette ampleur de pouvoir faire appel à des subventions. Or malheureusement en l'absence d'un collège sur le territoire, l'obtention d'une aide du Conseil Départementale n'est pas envisageable et l'accompagnement financier est plus complexe.

Dans l'attente, une société a été mandatée pour obtenir un diagnostic et procéder aux réparations de premières nécessités.

2. Lors du dernier conseil, vous nous indiquiez que les passages piétons avaient été repeints avant la rentrée scolaire. Nous avons notamment remarqué que cela concernait les passages piétons pour se rendre aux écoles de la commune mais qu'en est-il de ceux concernant les trajets effectués par les collégiens vers leur arrêt de bus ?

Réponse de Madame le Maire : Vous évoquez ceux empruntés par les collégiens comme indiqué lors du conseil municipal du 8 Décembre, il est certain que la municipalité souhaite continuer ces travaux mais malheureusement la charge de travail et les conditions climatiques ne sont pas réunies pour mener à bien cette activité peinture

3. Est-il possible d'éclairer le parking du stade qui ne l'est pas du tout ? La lumière de la rue Lamendin n'étant pas suffisante pour éclairer le parking.

Réponse de Madame le Maire : Vu désormais le nombre de stationnement sur la rue Lamendin, le parking du stade est utilisé majoritairement lors des manifestations sportives dans l'enceinte, or ce dernier apporte un éclairage supplémentaire. A ce jour nous n'avons pas eu de remontés particulières à ce sujet, il n'est pas prévu un éclairage supplémentaire.

4. Près du chantier Baytree, à cause de la météo pluvieuse et des travaux, la boue s'installe autour du rond-point et s'avère dangereuse pour le passage des voitures car la chaussée

devient glissante. Qu'est-il possible de faire pour éviter les accidents ? (D'ailleurs, un accident a eu lieu ce samedi)

Réponse de Madame le Maire : Concernant la présence de boue au rond-point de Courcelles, en raison des travaux du chantier Baytree et des conditions climatiques j'invite chaque automobiliste à la plus grande prudence.

Sachez que moi-même, Mr Lieval et moi-même, nous ne manquons pas de rappeler aux sociétés leur devoir à ce sujet. C'est également le cas de la rue Mirabeau.

5. Bon nombre de rues sont très peu voire pas éclairées le soir/la nuit/au petit matin ; qu'est-il envisagé pour assurer la sécurité des piétons mais également des automobilistes ? Quelques jours après notre publication sur notre page FB, nous avons été satisfaits de voir que certains éclairages avaient été réparés par des agents de la commune. Néanmoins, des rues restent encore sans éclairage (ex : résidence George Martel – Cité des victoires, début de la rue de Tournai, rue Chopin, rue du Haut Terroir, rue de la Longue Fourrière, les entrées d'Evin y compris au niveau de la départementale...)

Réponse de Madame le Maire : Concernant l'éclairage public, comme vous l'indiquez-vous même des travaux ont eu lieu en cette fin d'année et je précise que ces derniers ont été programmés et ne sont pas en lien avec une publication sur votre page Facebook.

Je les avais annoncés lors du conseil municipal du 8 décembre. La rénovation de l'éclairage public est un dossier complexe qui perdurera dans le temps.

Un point complet zéro présenté aux évinois très prochainement.

6. Nous réitérons une question relative aux nuisances régulières liées aux « fous du volant » qui s'adonnent à des rodéos sur la place Salengro, les appels aux forces de l'ordre ne font pas avancer le problème ? Qu'est-il envisagé de faire ? Un dispositif de vidéo-surveillance n'est-il pas envisageable ? Des subventions dans le cadre de la politique de la ville pourraient être envisagées ? Avez-vous abordé cette problématique de sécurité avec le GPO (groupement de partenariat opérationnel) ? Si oui qu'en est-il ?

Réponse de Madame le Maire : Vous évoquez les nuisances dues aux fous du volants, le comportement de certains automobilistes est regrettable et dangereux. Sur le sujet, nombreux sont les maires démunis

En l'espèce et contrairement à vos propos, il n'y a pas de GPO sur ce sujet. A ce jour dès que la municipalité en a connaissance, les forces de l'ordre sont averties.

La municipalité incite chaque évinois à faire de même - la sécurité reste une préoccupation et dès que cela est possible des aménagements sont mis en place pour limiter ce type de comportement

La rue Lamendin en est une illustration et prochainement il en sera de même pour la rue Jaurès. De même nous attendons l'accord pour la rue Basly.

7. Qu'est devenue la caméra qui existait dans l'impasse PANTIGNY ; celle-ci devait garantir la sécurité des professionnels de GINO SANNA ainsi que des parents et enfants le soir ? Il s'agit d'un endroit de rassemblements fréquents de personnes qui dégradent régulièrement les vitres de Gino et les grilles de l'école, qui restent malheureusement dans l'état - Qu'est-il envisagé pour assurer la sécurité dans cette impasse ?

Réponse de Madame le Maire : Vous évoquez la sécurisation de l'impasse Pantigny pour les parents et les agents de Gino Sanna. Nous déplorons les dégradations qui a lieu dans cette impasse sur les bâtiments de Gino ainsi que sur le grillage de l'école Dolto. Le remplacement de la caméra est à l'étude

8. Concernant les caméras de vidéo-surveillance, il semblerait que celle positionnée au niveau de la Salle Dutilleul ne fournisse que des images floues, sans intérêt en cas de nécessité d'identifier des infractions. Qu'est-il envisagé pour améliorer l'efficacité de ce type de dispositif ? Et quelle est votre politique en terme de partenariat avec la Police lorsque celle-ci vous sollicite pour obtenir les enregistrements vidéos ?

Réponse de Madame le Maire : De manière générale vous nous interpellez sur la vidéo surveillance et notamment sur l'efficacité du dispositif, la qualité des images ou encore le partenariat avec la police nationale

Je vous assure en la matière la réglementation est respectée et le partenariat avec la police que vous évoquez fonctionne parfaitement en tout réciprocité.

9. Qu'en est-il de la résolution des problèmes de la rue ZOLA (vitesse, stationnement, trottoirs abîmés par les travaux etc....) qui avaient fait l'objet d'échanges entre vous et les riverains ? Contrairement à ce que vous nous avez annoncé lors du dernier Conseil, les riverains n'ont toujours pas reçu de nouvelles de votre part.

Réponse de Madame le Maire : Concernant la rue Zola, comme indiqué aux administrés qui nous sollicite un diagnostic sécurité va avoir lieu car techniquement la problématique est complexe et l'avis de d'expert est nécessaire.

10. De nombreux administrés font part de leurs inquiétudes face à la vitesse dans de nombreuses rues de la commune (y compris à la périphérie) ; quelles actions comptez-vous mettre en place pour garantir un ralentissement des véhicules ?

Comme évoqué précédemment notamment en question 6, il s'agit d'incivilités récurrentes que l'on déplore car celle-ci peut avoir des conséquences dramatiques comme l'illustre la presse locale au sein des communes avoisinantes. En l'espèce dès que le phénomène est récurrent, les possibilités d'aménagement sont étudiées pour casser la vitesse.

11. Le radar pédagogique situé rue Basly à hauteur du cabinet médical est débranché, quelle en est la raison ?

Réponse de Madame le Maire : Oui en raison des illuminations, le radar a été débranché et sera de nouveau fonctionnel prochainement.

12. Au vu du contexte sanitaire, n'était-il pas plus prudent de faire reporter l'organisation d'un loto ce dimanche, ce genre de manifestation attire un public nombreux et au-delà de la question du respect des gestes barrières, il reste difficile de maintenir le non-brassage des personnes ? Surtout lorsque le Conseil Municipal doit respecter une jauge de 40 personnes, pour se tenir dans un contexte sécurisé.

Réponse de Madame le Maire : Comme déjà évoqué, les dispositions applicables pour les réunions du conseil municipal et les manifestations associatives ne sont pas identiques. Il s'agit en tout état de cause de dispositions prises par l'état. Il nous appartient de nous conformer et à chacun de l'appliquer.

Education / Jeunesse

1. Au vu de la situation sanitaire, n'est-il pas envisageable d'investir dans des purificateurs d'air dans les écoles et à Gino SANNA pour protéger nos enfants ? Certes c'est un budget, mais l'Etat débloque des fonds sur le sujet, ne serait-il pas pertinent d'y réfléchir ?

Réponse de Madame LEFEBVRE : Concernant l'achat de purificateur d'air, l'étude a été menée sur plusieurs mois. Outre le coût financier de l'achat et de maintenance et l'absence d'évaluation de leur efficacité par la communauté scientifique. En outre la meilleure protection reste l'aération appliquée par les enseignants et les agents de la commune (du service entretien ou de Gino Sanna). L'Ape Méresse a salué d'ailleurs cela récemment

2. De nombreux parents font part, notamment, sur votre page FB, de la nécessité de mettre en place le centre de loisirs à la journée, lors des petites vacances scolaires. Vous faites toujours référence au sondage réalisé l'an dernier où seules 30 réponses vous ont été transmises et dont la majorité est favorable au maintien à la demi-journée. Au regard du nombre important de parents qui sollicitent un accueil à la journée, n'est-il pas envisageable de repenser cette question ? ou de refaire un sondage plus clair pour faciliter la prise en charge des enfants durant les petites vacances ?

Réponse de Madame LEFEBVRE : Vous interpellez de nouveau sur la mise en place des centres de vacances à la journée durant les petites vacances. Il est certain qu'à la journée cela ne convient pas à l'ensemble des parents. Nous ne répondons pas à cette demande insuffisante à ce jour. L'étude étant faite récemment il n'est pas envisagé d'en remettre une en place sur ce sujet.

3. Des parents indiquent que les goûters fournis à la garderie sont généralement les restes des desserts du midi de la cantine. Pourriez-vous fournir une explication (autre que l'anti-gaspillage) et surtout informer les parents, qui paient pour une prestation ?

Réponse de Madame LEFEBVRE : Vous interpellez sur les goûters en garderie qui sont je cite "le reste des desserts". En effet dans le cadre d'une mesure anticipée de gaspillage présente en groupe de travail menu de septembre les denrées non consommées sont proposées.

Vu la situation liée à la COVID19, le nombre de repas commandés est supérieur au repas consommés et la municipalité maintient le remboursement. Dans ce cas Conformément à la délibération prise en décembre 2020 à l'unanimité donc à ce jour vous évoquez le prix de la prestation pourtant le montant donné ne couvre pas l'ensemble des frais engagés par la commune.

4. La boîte aux lettres de l'école Méresse n'a toujours pas été remplacée depuis la rentrée scolaire de Septembre alors que la mairie en est informée. Pouvez-vous nous indiquer pourquoi ?

Réponse de Madame LEFEBVRE : Comme déjà indiqué, elle a été commandée. Le nécessaire sera fait dans les prochains jours comme s'est engagé Mr LIEVAL auprès de la directrice

5. Au vu de l'information tardive et uniquement sur la page Facebook, pouvez-vous nous indiquer combien d'enfants ont été accueillis lors du service minimum mis en place le jeudi 13 janvier ? Ne pensez-vous pas qu'il aurait fallu informer les parents plus tôt et autrement car tous les parents n'ont pas Facebook ?

Réponse de Madame LEFEBVRE : Lors du service minimum de jeudi dernier, très peu d'enfant ont été accueilli comme d'habitude dans ce type de situation. Pour votre information par le message Facebook que vous évoquez, sachez que les parents d'enfants inscrits en cantine ont été appelés par téléphone ce qui représente environ 120 appels (160 précise madame le maire)

Madame FERNANDEZ indique qu'elle n'a pas été contactée et Madame le Maire indique que l'on va vérifier.

A cela doit s'ajouter l'information diffusée sur les réseaux, sachant que l'accueil s'est tenu dans les établissements scolaires.

6. A la suite du conseil d'école de Méresse du mois de Mars 2021, il a été décidé par Madame le Maire que le nettoyage de la cour situé sous le préau sera fait tous les mercredis jusqu'à sa réfection. Cependant à l'heure actuelle le nettoyage est rarement fait et l'état de celui-ci est incorrect pour un lieu accueillant des enfants. La preuve en image – Pouvez-vous y remédier ?

Réponse de Madame LEFEBVRE : Il est certain que la présence de fientes de pigeons au sein de l'école Méresse est un problème récurrent. Les travaux prévus devraient y mettre fin. Un nettoyage régulier est effectué par les services techniques mais si ce dernier est insuffisant - j'invite Mme la directrice à contacter les services municipaux



Communication

1. Comme vous nous indiquez régulièrement que les informations sont données en commission mais que nous ne pouvons pas, à cause de notre emploi du temps professionnel ou personnel et au regard des délais de prévenance, assister à certaines, est-il possible de recevoir un compte rendu de chaque commission, svp ?

Réponse de Mr VASSEUR : De nouveaux vous interpellez la majorité sur les réunions de commissions, comme indiqué, le règlement intérieur est respecté concernant le délai de prévenance et de convocation.

Demande d'intervention de Madame VETU : Si je peux me permettre la question est : « peut-on avoir un compte rendu quand nous ne sommes pas disponibles pour la commission à cause de notre emploi du temps ou de ou de autres raisons »

Réponse de Mr Vasseur : Oui j'imagine qu'il est tout à fait possible de recevoir un compte rendu non ?

Réponse de Madame le Maire : Alors si je peux me permettre on en rediscutera mais il n'y a pas de débat lors des questions

2. Lors de l'élection du dernier membre du Conseil d'administration du CCAS, nous avons demandé, vu que nous n'y sommes plus représentés, de recevoir des comptes rendus pour être au mieux informés sur le fonctionnement et les actions du CCAS ; mais depuis, aucun document nous est parvenu ne permettant pas de nous positionner clairement lors des délibérations concernant le CCAS. Pouvez-vous remédier à la situation ?

Réponse de Mr VASSEUR : Concernant les comptes rendus du CCAS, c'est documents sont tout à fait communicables à partir du moment où vous en fait la demande expresse, ils vous seront donc transmis.

3. Pourquoi n'avez-vous pas lu clairement et directement les questions diverses posées par le groupe Agir Ensemble lors du Conseil Municipal du 8 Décembre dernier, ce qui rendait plus difficile la « compréhension » des concitoyens qui assistaient à la diffusion sur la page Facebook ?

Réponse de Mr Vasseur : Nous n'allons pas relire à chaque conseil les dispositifs du règlement intérieur. En la matière, les réponses aux questions orales sont apportées et cela n'empêche en rien la compréhension de celles-ci. Sachant que cette pratique est conforme aux dispositions légales applicables.

4. A la plupart de nos questions, vous répondez, « comme vu en commission » ; cependant, nous tenons à vous faire remarquer encore une fois que les commissions ont lieu la veille ou l'avant-veille des conseils municipaux et pour respecter le cadre légal, nous devons envoyer nos questions diverses 48h avant chaque Conseil Municipal soit le lundi à 19h. Dès lors, au moment où nous faisons parvenir nos questions, les commissions n'ont pas eu lieu et nous n'avons donc pas reçu les réponses. De plus, nous vous rappelons que les questions que nous vous posons, ne sont pas « NOS » questions mais celles de nos administrés. Il serait important d'y répondre complètement lors du CM et à fortiori, les administrés n'étant pas présents en commission, il serait judicieux de leur communiquer les réponses apportées aux différentes questions.

Réponse de Mr VASSEUR : La question 4 n'appelle pas de réponse car ne s'agissant pas de question. Sachant que les propos donnés rejoignent fortement les 2 points qui viennent d'être évoqués précédemment

5. Nous nous demandons pourquoi certaines associations doivent solliciter la mairie pour avoir des publications sur la page alors qu'à d'autres moments, des relais d'informations sont opérés sans en avoir fait la demande – Pouvez-vous éclaircir la démarche à entreprendre pour TOUTES les associations afin que cela soit plus transparent ?

Réponse de Madame BENBRAHIM : Vous souhaitez connaître la démarche à entreprendre pour toutes les associations. Alors en premier lieu, la municipalité et la délégation dont je suis chargée ne procèdent à aucune discrimination. Toutes les associations sont traitées sur le même pied d'égalité. De manière opérationnelle, toutes demandes relatives à une salle, à la diffusion d'une communication sont à effectuer auprès des services municipaux, 1 agent est référent mais les demandes peuvent être adressées par mail

La municipalité est présente pour accompagner l'associative.

6. Pourquoi avoir créé une nouvelle page Facebook de la mairie ? Comment est-elle administrée ? L'autre page a-t-elle vocation à disparaître ? Comment choisissez-vous ce qui est posté sur l'une et/ou par sur l'autre ?

Réponse de Mr VASSEUR : Le projet de la nouvelle page Facebook conforme à notre slogan est en cours. On reviendra prochainement sur ce sujet dès que le projet sera finalisé.

7. Pourquoi les administrés qui posent des questions sur la page FB n'obtiennent pas de réponse ?

Réponse de Mr VASSEUR: Facebook est un réseau social, il n'y a donc pas lieu de commenter ou de répondre aux demandes réalisées via ce média. En effet, toutes les questions n'amènent pas forcément à une réponse. Sachez toutefois que plus de 80% des questions ou demandes sont traitées et généralement dans un délai très court.

De plus je vous rappelle qu'il existe une charte de bonne usage que j'invite à respecter par chacun.

8. Pourquoi la publication épinglée sur la page de la ville est-elle une publication qui date du 9 décembre 2021 ? Quel est en le but puisque nous sommes en 2022 ?

Réponse de Mr VASSEUR : Concernant votre demande sur la publication du 09 décembre épinglée sur la page Facebook, nous vous remercions pour cette information qui a été prise en compte et actualisée.

9. Des administrés font part de leur difficulté à obtenir un rendez-vous avec Mme le Maire et/ou Mme la DGS (dans un délai raisonnable). Pouvez-vous nous indiquer la marche à suivre pour obtenir un rendez-vous en mairie ? et Comment pouvez-vous garantir que leur demande puisse obtenir une réponse dans un délai raisonnable ?

Réponse de Madame le Maire : Vous m'interpellez que la demande de rendez-vous des administrés avec moi-même ou Mme la DGS.

Me concernant je tiens une permanence tous les mardis matins et le délai est relativement court entre 8 et 15 jours, ce qui est tout à fait raisonnable. En fonction de l'urgence et du dossier, des rendez-vous sont organisés à des horaires différents ou sous forme de réunion.

Madame la DGS échange avec les administrés par téléphone ou par mail. Les réponses sont apportées entre 48h et 1 semaine en fonction des dossiers. Donc contrairement à vos propos je n'ai aucun commentaire ou remontée sur la prise de rendez-vous ou sur le délai d'attente. L'accueil des éviinois et des éviinoises est important et nous y sommes attaché.

Propreté et Environnement

1. Le parking du Stade à l'entrée de notre ville sert toujours de « dépotoir » aux sociétés de travaux alors que la rue Lamendin est terminée. Quand est-il prévu de déblayer cet espace qui nuit à l'image de la ville ? Il faudra également être vigilant sur le stockage réalisé actuellement par les sociétés de travaux à l'entrée de la rue du Paradis pour que l'ensemble du matériel soit retiré à la fin des travaux.



Réponse de Madame le Maire : Concernant le déblaiement de fin de chantier près du stade de la rue Lamendin et au niveau de la rue du Paradis comme je l'ai indiqué lors du Conseil Municipal du 8 décembre les sociétés ont été interpellées. Un rappel a été effectué.

2. Le premier bac à fleurs situé au croisement de la rue Basly et de la rue Lamendin a été détérioré – Sera-t-il réparé et quand ?



Réponse de Madame le Maire : Cela a également été relevé par nos soins, le nécessaire va être fait.

3. Est-il prévu de réaliser des travaux ou de nettoyer le parking du plan d'eau, qui est malheureusement là aussi devenu un site de dépôts ?

Réponse de Madame le Maire : Donc concernant le plan d'eau il s'agit d'une situation similaire à celle évoquée précédemment les sociétés sont engagées au retrait.

4. De nombreux et récents abattages d'arbres pour la plupart plus que trentenaires ont été abattus (rue Mirabeau et le long de la boucle des 3 cavaliers sur des terrains limitrophes de la commune de Dourges) Ces abattages s'ajoutent à ceux déjà réalisés à proximité du chevalement par la société STB sans autorisation de l'architecte des bâtiments de France. La majeure partie des terrains de la commune sont historiquement pollués, mais les arbres qui y sont plantés contribuent à réduire cette pollution et ont un rôle primordial dans les écosystèmes. Sachant que l'environnement est inscrit dans votre politique communale par délégation, que comptez-vous faire pour enrayer comme il se doit ces actions qui nuisent à notre environnement ?

Réponse de Madame le Maire : Lorsque je suis informée par les administrés, je ne manque pas de saisir les autorités compétentes en l'occurrence les faits évoqués pour la rue Mirabeau relèvent d'une autorisation préfectorale et pour la Boucle des 3 Cavaliers je vous confirme comme cela a été fait sur le territoire de Dourges et non d'Evin-Malmaison.

Commerces

1. Certains commerces de la ville sont en difficulté, une commission « Environnement et Commerce » a seulement été mise en place lors du dernier Conseil municipal. Quelle(s) aide(s) pouvez-vous apporter à nos commerces ?

Réponse de Madame le Maire : Conformément aux dispositions du règlement intérieur cette question fera l'objet d'une réponse ultérieure.

Travaux

1. Pouvez-vous éclairer la population sur les travaux de la rue Jaurès, sont-ils dans les temps ? Avez-vous une date approximative de fin de travaux à communiquer aux riverains ?

Réponse de Madame le Maire : Concernant les travaux de la rue Jaurès, à ce jour les délais les délais sont respectés. La fin des travaux est prévue pour fin avril une communication sur le sujet sera diffusée temps en temps utile.

2. Une fois les travaux de la rue Jaurès terminés, les routes toutes neuves, ne risquent-elles pas d'être abîmées par le futur chantier de béguinage situé dans cette même rue ?

Réponse de Madame le Maire : Je vous assure que le nécessaire a été fait et que l'arrivée de la résidence sénior a été anticipée pour les branchements les démantèlements des réseaux la municipalité a fait se rencontrer les différents interlocuteurs.

3. Des riverains de la rue Jaurès, concernés par le rachat d'un bout de trottoir, voient leur dossier en stand by, suite à une erreur dans le métrage de leur parcelle ; cela implique également un stand by des travaux devant chez eux. Ces riverains avaient contacté la mairie mais sont toujours sans nouvelle. Pouvez-vous reprendre contact avec eux pour les tenir informés de la suite de leur dossier ?

Réponse de Madame le Maire : Le dossier est un peu différent de ce que vous exposez. En tout état de cause, le couple de riverains a été recontacté. Moi-même souhaite attirer votre attention sur le fait que conformément aux dispositions du CGCT il vous appartient de poser des questions relatives aux affaires de la commune et généralement liées aux politiques municipales et relevant de l'intérêt général. Il ne revient pas en séance du conseil municipal de statuer sur des situations individuelles.

4. Lors des travaux réalisés dans la rue Lamendin, des rétrocessions de parcelles ont été consenties par des particuliers à la mairie. Les riverains concernés n'ont toujours pas été indemnisés. Quelle en est la raison ?

Réponse de Madame le Maire : Je vous rappelle que conformément à la délibération prise en date du 9 décembre 2020, la cession est prévue à l'euro symbolique. Comme indiqué lors du conseil de décembre dernier, le dossier suit son cours, le géomètre a rendu les plans et les services sont en lien avec les hypothèques

5. En appelant Maisons et Cité, les riverains sont informés que l'ensemble de la rue Bizet appartient à la ville... De nouveau d'énormes trous sont en formation, très dangereux par ce mauvais temps car non visibles avec la pluie. Qu'allez-vous faire et quand ? En attendant, qui est responsable des dégradations sur les véhicules des concitoyens ? (Idem pour la rue Basly qui s'abîme de plus en plus notamment face à la boulangerie ou face à l'assureur ou encore devant l'arrêt de bus : déjà signalé en septembre dernier)

Réponse de Madame le Maire : Vous évoquez d'une part la rétrocession des voiries au sein de la Cité Cornuault, je vais éviter de reprendre l'histoire pour la énième fois car celle-ci a déjà été exposée à de multiples reprises suite à la non-utilisation des crédits GIRZOM comme prévu. Aujourd'hui, il s'agit de régulariser une situation ancienne datant des mandats précédents à ceux de moi-même. Concernant l'état des voiries, comme indiqué en décembre dernier par moi-même, des réparations pourront être effectuées dès que les conditions climatiques seront plus clémentes et adaptées.

Solidarité

1. Nous nous permettons de revenir sur votre réponse concernant l'habilitation d'un agent et l'utilisation du Dacia Lodgy acheté par la mairie. Vous nous apprenez que ce véhicule ne sera pas utilisé pour le transport de personnes car au vu des expériences des communes avoisinantes, ce n'est pas une piste à retenir. Cependant, c'est ainsi que nous a été présenté son achat lors du compte rendu de décisions du Conseil municipal en date du 03 février 2021. L'étude dont vous parlez n'aurait-elle pas pu être faite avant cet investissement ? Quel est du coup, l'intérêt aujourd'hui d'avoir un véhicule 7 places ?

Réponse de Madame BENGRIBA : Vous interrogez à nouveau la majorité sur l'utilité du Lodgy. Ce dernier est un véhicule municipal affecté à des déplacements divers. Lors du dernier conseil municipal il a été indiqué qu'il n'était pas prévu la mise en place d'un service de transport avec un agent dûment habilité. En cette période liée à cette crise sanitaire nous restons très vigilant sur le transport de personnes toutefois ce véhicule a une pleine et entière utilité, il a notamment permis d'assurer la livraison des colis ou encore des oites solidaires et je profite pour saluer cette initiative qui était, qui cette année encore a pardon excusez-moi qui cette année encore a permis de mettre en avant la solidarité intergénérationnelle, valeur à laquelle la municipalité reste attaché. Bonsoir.